

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF
1'330'000.- pour financer les études des travaux de conservation et restauration de
l'amphithéâtre romain d'Avenches**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 19 mai 2021, de 16h à 17h, à la Buvette du Parlement, rue Cité-devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Rebecca Joly et Élodie Lopez, ainsi que de Messieurs Philippe Cornamusaz, Julien Eggenberger, Philippe Liniger, Claude Matter et Daniel Ruch.

Ont également participé à la séance Messieurs Pascal Broulis (chef du Département des finances et des relations extérieures - DFIRE) et Philippe Pont (chef de la Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP au DFIRE).

Madame Sophie Métraux (Secrétariat général du Grand Conseil – SGC) a tenu les notes de séance et en est vivement remerciée.

2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le crédit d'étude proposé ici, pour un montant de 1,33 million, servira à préparer les travaux de conservation et restauration de l'Amphithéâtre d'Avenches. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre plus large de projets de préservation et développement des infrastructures romaines d'Avenches, notamment nouveau musée et plan d'affectation cantonal (PAC), mais également ailleurs dans le canton avec la mise en réseau des différents sites romains vaudois¹.

Les arènes d'Avenches sont un espace multifonctionnel utilisé pour de nombreuses manifestations culturelles, sportives, etc. En collaboration avec les autorités politiques et les utilisateurs du site, il est convenu de faire en sorte que ce patrimoine reste vivant, été comme hiver, et qu'il soit donc bloqué le moins longtemps possible. Les manifestations prévues en 2022 devraient avoir lieu, puis le site sera fermé durant 5 ans pour les travaux importants. Il devrait rouvrir partiellement en 2027 conciliant, durant 2 à 3 ans, travaux complémentaires et manifestations.

Aussi bien l'usure du temps que l'utilisation des arènes à diverses fins culturelles ont fragilisé le site. Ce dernier a également connu des rénovations qui l'ont plus ou moins abimé. Si les travaux prévoient plutôt de revenir aux fondamentaux, il est néanmoins aussi envisagé d'équiper le monument d'infrastructures qui faciliteront la tenue de manifestations artistiques. Les travaux sont estimés entre 23 et 30 millions, mais ils pourraient vraisemblablement plutôt se situer dans une fourchette de 15 à 18 millions.

¹ Un dossier de presse du 7 mai 2021 concernant ces travaux est distribué à la commission.

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/serac/fichiers_pdf/cp_Avenches_2021.pdf

Le projet comporte aussi un volet de médiation culturelle. Le chantier se veut en effet être un chantier modèle qui sera accessible au public, aux écoles et aux professionnel-le-s dans le cadre de visites organisées. De nombreux métiers d'art auront ainsi l'occasion de se faire connaître et le chantier en lui-même pourrait devenir une curiosité touristique bénéficiant à la région.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE

Cet EMPD est unanimement salué par la commission. Le site d'Avenches est un site archéologique romain majeur à l'échelon national. La commission se réjouit de la volonté du Conseil d'État de pérenniser ce précieux héritage, tout en veillant à maintenir ce patrimoine vivant. Bien que colossaux, les travaux prévus sont une nécessité qui permettront aux générations futures de bénéficier de cet héritage, mais qui permettront également de continuer à utiliser les lieux à des fins culturelles. Si l'importance du site pour la région est indéniable, le projet de rénovation-conservation est également en soi prometteur pour la région.

En effet, la conduite moderne des travaux qui est prévue, au travers de la médiation culturelle, de la mise en valeur de savoir-faire et de métiers d'art est une plus-value indéniable et sera certainement un attrait touristique important. Les commissaires soulignent aussi la collaboration entre les autorités politiques tant cantonales que communales et les acteurs culturels qui participe à la bonne marche du projet. La réussite d'un tel chantier, qui de plus se doit de rester ouvert, vivant, utilisable, passe par la collaboration de toutes et tous en amont du projet.

La mise en réseau des sites romains du canton, bien qu'à ses débuts, est également un point relevé positivement. Concernant les autres sites romains du canton, le conseiller d'État rappelle que les communes lèvent aussi l'impôt et qu'il leur revient aussi de s'occuper des objets leur appartenant. L'État s'occupera dans un premier temps d'Avenches, dont les arènes vieillissent et sont fortement mises à contribution par les événements culturels qui s'y déroulent. En divers endroits du site, il y a des moisissures, des fissures, il y a des fuites dans la tour, etc. Les interventions seront nombreuses. De plus, le traitement des rénovations et rajouts des 100 dernières années posera des questions intéressantes. La tour, qui n'a aucune romanité, restera, de même que le mobilier extérieur qui, même s'il remplit son office, n'est pas « transcendant ». Le chantier nécessitera la mise en place de nombreuses équipes pluridisciplinaires. Quant aux festivals, ils bénéficieront d'aide pour trouver des alternatives afin qu'ils ne quittent pas Avenches.

Le conseiller d'État certifie qu'il y aura suffisamment de personnes aux compétences rares et pointues pour ce chantier particulier et très conséquent ; le réseau de compétences est assuré ; le canton de Vaud compte beaucoup de métiers d'art, dans divers domaines. Toutefois, encourager les jeunes à prendre le relais pour garder et faire vivre les savoir-faire est primordial. La médiation culturelle œuvre en ce sens. L'ouverture de chantiers a déjà été pratiquée par le Canton avec succès. Le MCBA a vu défiler plus de 20'000 visiteuses et visiteurs avant que le lieu n'ouvre. Le chantier du musée de l'Élysée et du mudac sera ouvert mi-juin 2021 pour montrer l'état d'avancement architectural. Diverses actions de l'État, ou auxquelles il s'associe, à l'instar des journées européennes du patrimoine, participent aussi à la promotion des métiers d'art et à ce que les gens s'accaparent le patrimoine culturel.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2019, le Canton a sécurisé la structure à ses frais pour éviter que des personnes, spectateurs des manifestations ou visiteurs du monument, ne soient mises en danger. Partant du principe qu'il s'agit d'arènes patrimoniales en premier lieu et non d'une place de festivals, c'est donc l'aspect patrimonial qui doit dicter le rythme d'entretien. Le site étant prêté pour des événements, dans l'absolu ces travaux de sécurisation auraient dû être facturés aux utilisateurs, mais l'État les a tout de même pris à sa charge.

Il est assuré que la population, qui doit vivre avec les désagréments des manifestations, puis des travaux, sera entendue, notamment au travers des autorités locales. Le syndic d'Avenches est intégré dans le comité de pilotage et la municipale responsable de la culture siège dans la commission de projet. Le bureau du festival intègre des représentant-e-s des manifestations et des gens responsables des aspects liés à l'archéologie. De plus, le règlement d'utilisation des arènes mentionne qu'elles doivent être accessibles au public, et ce pas uniquement dans le cadre de manifestations. C'est à la Commune d'Avenches de définir le profil des manifestations qu'elle souhaite autoriser. Il lui revient de gérer les nuisances relatives et de trouver l'équilibre entre habitant-e-s et visiteur-se-s.

La tour, médiévale et non romaine, sera consolidée, mais il n'est pas encore décidé de son utilisation après l'avènement du musée.

Certaines parties du chantier seront couvertes, afin de pouvoir travailler par tous les temps. Toutefois, certains travaux ne peuvent pas être effectués en hiver.

Afin d'organiser des ouvertures plus larges et plus systématiques du chantier à la population, aux écoles et aux professionnel·le·s du bâtiment, le conseiller d'État rappelle que le directeur du musée a déjà mis en place ce genre de médiation culturelle. Son cahier des charges comprend la vulgarisation du chantier durant toute sa durée. Une ouverture tous les jours ne sera pas possible, mais cela sera fait au mieux, car il s'agit d'une magnifique opportunité de parler des métiers d'art autour de la Rome antique.

Il s'agit d'un projet au long court qui pourtant prévoit des CDD pour le suivi des études, souligne un membre de la commission qui demande si d'autres solutions pourraient être envisagées. Le conseiller d'État répond par la négative, rappelant que le projet a un début et une fin, qu'il mobilisera des profils très particuliers qui ne seraient pas intéressés à rester au sein de l'État et que celui-ci ne serait pas intéressé à garder en son sein. Il ne s'agit pas de postes à 100%, ce qui permet à ces gens de faire autre chose à côté. Si actuellement, le canton de Vaud a beaucoup de chantiers ouverts (pour près de deux milliards de francs), tel ne sera peut-être plus le cas dans quelque temps. De la souplesse en matière d'engagements est donc nécessaire. Une réponse à une observation de la COGES concernant les CCD à la DGIP est également en cours de rédaction. Un membre de la commission soutient les propos du conseiller d'État et souligne que les CDD permettent à des jeunes de se faire connaître et à l'État de recruter les compétences spécifiques dont il a besoin.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet EMPD.

7. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 15 juin 2021

*Le rapporteur :
(Signé) Julien Eggenberger*